

Ordonnance du DETEC sur la modification d'ordonnances en relation avec la nouvelle procédure fédérale

du 26 janvier 2007

*Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et
de la communication (DETEC)*

arrête:

I

Les ordonnances mentionnées ci-après sont modifiées comme suit:

**1. Ordonnance du DETEC du 28 juin 2005 relative au permis pour l'emploi
de produits phytosanitaires dans l'agriculture et l'horticulture (OPer-AH)¹**

Art. 12

Abrogé

**2. Ordonnance du DETEC du 28 juin 2005 relative au permis pour l'emploi
de produits phytosanitaires dans des domaines spéciaux (OPer-S)²**

Art. 12

Abrogé

**3. Ordonnance du DETEC du 28 juin 2005 relative au permis pour l'emploi
de produits phytosanitaires dans l'économie forestière (OPer-Fo)³**

Art. 12

Abrogé

**4. Ordonnance du DETEC du 28 juin 2005 relative au permis pour l'emploi
de produits pour la conservation du bois (OPer-B)⁴**

Art. 12

Abrogé

¹ RS 814.812.34

² RS 814.812.35

³ RS 814.812.36

⁴ RS 814.812.37

5. Ordonnance du DETEC du 28 juin 2005 relative au permis pour l'utilisation de fluides frigorigènes (OPer-FI)⁵

Art. 12

Abrogé

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 15 février 2007.

26 janvier 2007

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication:
Moritz Leuenberger

⁵ RS 814.812.38